



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
09.10.2012

L'an deux mille douze et le quinze octobre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

**Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mm COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIÉ, THUEL.

N° 12/75

**Absents** : Mme BORELLO (excusée), Mr MARTY (excusé), Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mr BALOUP (excusé), Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

**Secrétaire** : Mr GALINIE.

*Rapporteur : Monsieur Delpoux*

**ACQUISITION  
TERRAIN  
APPARTENANT A  
TARN HABITAT  
SITUE AUX AVALATS**

Dans sa séance du 21 mai 2012, le Conseil d'Administration de Tarn Habitat a entériné l'inscription à son plan de vente de 6 maisons situées aux Avalats.

La division parcellaire nécessaire à ces ventes a permis de constater l'empiètement du chemin des Tilleuls sur leur propriété.

Le Conseil d'Administration de Tarn Habitat a donc décidé, dans sa séance du 10 septembre 2012 de procéder à la rétrocession au profit de la commune d'une parcelle d'environ 60 m<sup>2</sup> située sur la parcelle cadastrée section AO n° 230 p.

*Adopté à l'unanimité*

Cette rétrocession s'effectuerait pour l'euro symbolique.

L'ensemble des frais liés à cette cession sera supportée par Tarn Habitat (notaire et géomètre).

Le Conseil Municipal

APRES AVOIR DELIBERE

DONNE son accord à l'acquisition, pour l'euro symbolique, de la parcelle AO n° 230 p pour environ 60 m<sup>2</sup>.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 31 octobre 2012  
Jacques LASSERRE  
Maire